

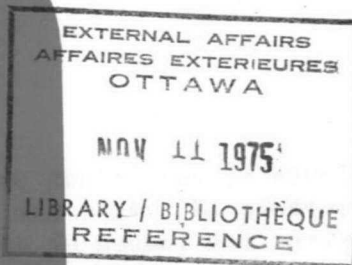
LE 6 NOVEMBRE 1975

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
L'HONORABLE ALLAN J.  
MACÉACHEN, DEVANT LE  
SOUS-COMITÉ PARLEMENTAIRE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL DU COMITÉ  
PERMANENT DES AFFAIRES  
EXTÉRIEURES ET DE LA  
DÉFENSE NATIONALE,  
LE JEUDI 6 NOVEMBRE 1975

---

(TRADUCTION)

Monsieur le président,

La création du sous-comité sur le développement international me semble présenter un double avantage. En premier lieu, le Canada, à l'instar des autres pays riches du monde, est arrivé à un tournant crucial dans ses relations avec les pays en voie de développement. Après avoir consenti pendant 25 ans de l'"aide étrangère", nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation inédite qui appelle des solutions neuves à des problèmes neufs. Les diverses possibilités qui s'offrent à nous entraînent toutes des conséquences d'une grande portée non seulement pour notre politique étrangère, mais également pour toute notre vie nationale.

En second lieu, le sous-comité m'apparaît une heureuse initiative en raison du vaste mandat qui lui a été confié aux termes du renvoi adopté en Chambre des communes le 17 juin dernier. Le comité a ainsi été habilité à faire rapport sur "l'éventail complet" des politiques de développement international et chargé, de surcroît, de s'acquitter de sa tâche "en portant une attention spéciale aux relations économiques entre les pays développés et les pays en voie de développement". Le Parlement a démontré par là qu'il réalisait combien la coopération internationale au développement débordait les simples transferts d'aide et embrassait la totalité de nos relations avec les nations en voie de développement. J'aimerais revenir sur cette question plus tard, mais lors de cette première réunion du sous-comité, je tiens à vous assurer de l'entière collaboration du ministère des Affaires extérieures et de l'ACDI.

Je veux surtout parler aujourd'hui du programme canadien d'aide au développement, de certaines grandes questions concernant nos relations économiques avec les pays en voie de développement et du rôle du sous-comité. Le mandat très large confié à ce dernier m'apparaît tout à fait approprié; il correspond en effet à la croissance constante et à l'influence de plus en plus grande du programme canadien de coopération au développement international depuis ses modestes débuts il y a vingt-cinq ans. Vous vous rappellerez que notre programme d'aide a commencé un peu à la façon d'une entreprise familiale. Après que l'Inde, le Pakistan et Ceylan eurent secoué leur joug colonial à la fin des années 1940, le monde s'est rendu compte que leur autonomie politique serait difficile à préserver sans un développement économique et social rapide et marqué. Désireux de concourir à ce développement, le Canada s'est joint à la Grande-Bretagne, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et aux trois nations nouvellement indépendantes de l'Asie pour instituer le Plan de Colombo. Pendant huit ans, le programme

d'aide bilatérale du Canada s'est limité à sa participation au Plan de Colombo. Comme d'autres pays membres du Commonwealth accédaient, eux aussi, à l'indépendance, le Canada instaurait, en 1958, le Plan d'aide aux Antilles du Commonwealth et, en 1960, le Plan d'aide à l'Afrique du Commonwealth.

Un an plus tard, notre patrimoine culturel français et notre caractère bilingue ont trouvé leur expression dans la création d'un programme d'aide en faveur des pays de l'Afrique francophone. Ce secteur a pris une expansion considérable à la suite des projets de développement qui ont été proposés par la mission Chevrier en 1968. Dans l'intervalle, le Canada se tournait vers les pays de l'Amérique latine et établissait en 1964 un Fonds canadien spécial au sein de la Banque interaméricaine; en 1970, cet apport s'est doublé d'un programme d'aide bilatérale directe aux pays latino-américains.

En 1960, le Gouvernement avait reconnu que les programmes d'aide font partie intégrante de la politique étrangère du Canada et qu'ils sont façonnés par la nature des relations que le Canada entretient avec les pays bénéficiaires. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures s'était alors vu confier la tâche de superviser et de contrôler l'administration et l'exécution des programmes d'aide. Le Bureau de l'aide extérieure voyait le jour et par la même occasion, on créait un comité interministériel, maintenant connu sous le nom de Conseil canadien de développement international. Nous étudions présentement les moyens de permettre au Conseil de jouer un rôle encore plus grand que par le passé dans la coordination des politiques des divers ministères engagés dans notre programme d'aide au développement.

La complexité de plus en plus grande des problèmes auxquels sont confrontés les pays en voie de développement nous a forcé de procéder à un examen détaillé de notre programme d'aide au développement. Cet examen a conduit à la publication le 2 septembre dernier de la Stratégie de coopération au développement international 1975-1980. Notre Stratégie n'est pas tant une réévaluation désespérée de la politique de développement international, que la formulation d'un certain nombre de concepts et de pratiques qui se dégagent de nos 25 années d'expérience dans la coopération au développement. Les événements mondiaux ont conféré une acuité toute spéciale à cette remise en question de la raison d'être et de la nature de nos rapports avec les pays du tiers-monde. Déjà en 1970, la Politique étrangère au service des Canadiens laissait entrevoir que les formes d'aide appliquées au cours des années soixante ne répondaient pas aux exigences de la décennie qui commençait. La Stratégie 1975-1980 est loin d'être une formule rigide. Elle est conçue de façon à s'adapter au cours des événements, tout en maintenant la continuité qui est primordiale au succès de programmes de développement social et économique à long terme. Je n'ai pas l'intention de m'attarder à une revue des 21 points de la Stratégie. J'aimerais simplement souligner certains des plus importants.

-- Le Canada concentrera son aide dans un nombre limité de pays du tiers monde afin que ceux-ci puissent en tirer le meilleur parti possible.

-- Notre programme d'aide au développement dirigera la plus grande partie de ses ressources vers les pays les plus pauvres, vers ceux qui sont le plus gravement touchés par le bouleversement économique, et vers les groupes les plus pauvres de ces pays. Nous consacrerons au moins 80% de nos crédits bilatéraux à ces pays.

-- Le Canada concentrera de plus en plus son aide sur les secteurs cruciaux - notamment l'agriculture, le développement rural, l'éducation et la formation de base, la santé publique et la démographie, le logement et l'énergie.

-- Le Canada désire venir en aide aux pays qui veulent réellement s'aider. La véritable coopération consiste à leur laisser la liberté de choisir le mode de développement qui convienne le mieux à leur situation politique, économique et sociale. Nous désirons toutefois que les méthodes choisies permettent aux membres les plus pauvres et les plus défavorisés de la société -- les pauvres des régions rurales, les cultivateurs sans terre, et les chômeurs urbains sans qualifications professionnelles -- de profiter dès le départ des bienfaits de la croissance.

-- Le programme se veut souple; certaines formes d'aide seront établies en fonction des besoins de pays en voie de développement à revenus moyens.

-- Nous réaffirmons notre volonté d'atteindre l'objectif de 0,7% du PNB fixé par les Nations Unies au titre de l'aide publique au développement, par une augmentation annuelle de la part de notre PNB consacrée à l'aide au développement. Nous reconnaissons que cette entreprise mettra à rude épreuve notre engagement national à la coopération au développement.

J'aimerais maintenant aborder certaines grandes questions touchant les relations économiques du Canada avec les pays en voie de développement. En tant que membres du Sous-comité, vous vous êtes tous vivement intéressés au rapport du Groupe d'experts du Commonwealth sur le nouvel ordre économique international ainsi qu'à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue il y a deux mois. Certains d'entre vous ont assisté à cette session et je ne voudrais pas passer sous silence la contribution importante que vous avez apportée au travail de la délégation canadienne.

Permettez-moi maintenant de vous résumer brièvement mes réactions face aux événements auxquels nous avons participé au cours des derniers mois. Tout d'abord, nous avons réalisé des progrès importants. Le rapport du Groupe d'experts du Commonwealth, en plus de favoriser le dialogue et la compréhension à l'échelle internationale, nous éclaire sur les mesures à prendre pour diminuer les inégalités du niveau de vie entre les riches et les pauvres dans le monde. Le rapport a reçu l'approbation générale des ministres des Finances du Commonwealth lors de leur réunion en août dernier. Le Groupe d'experts du Commonwealth se réunira à nouveau l'année prochaine afin de poursuivre ses travaux et notamment, étudier les problèmes auxquels font face les pays en voie de développement obligés d'importer la plupart de leurs matières premières.

Lors de la septième session spéciale, nous avons constaté que l'atmosphère se prêtait beaucoup plus à la discussion et aux négociations à l'Assemblée générale. Tous ont fait preuve de souplesse, de prévoyance et de bonne volonté et l'approche retenue rencontre notre appui. Il y régnait une communauté de vues beaucoup plus grande, ce qui a permis d'en arriver à un consensus sur la façon d'aborder les problèmes et besoins des pays en voie de développement.

Le Canada, au cours des derniers mois, a voulu formuler, à cet égard, des prises de positions constructives, qui reflètent les intérêts canadiens à court et à long termes, mais qui contribuent aussi à jeter des ponts entre pays industrialisés et en voie de développement. Dans mon allocution à la septième session extraordinaire, j'affirmais que "nous avons la ferme intention de jouer un rôle positif, de mettre à profit nos ressources et notre influence dans le cadre des efforts visant à apporter des améliorations au système économique international et à réduire, ce faisant, l'écart entre nations riches et nations pauvres". Notre intention reste la même aujourd'hui. Nous avons fait des progrès en ce qui concerne les produits de base, la libéralisation des échanges, la coopération industrielle, l'alimentation et l'agriculture. Il nous faut maintenant nous assurer que l'évolution du système économique international se poursuit sur la bonne voie.

Nous devons profiter de l'amélioration de la conjoncture internationale. Si la détermination des pays industrialisés ou en voie de développement devait fléchir dans le domaine de la coopération économique internationale, à mon avis nous perdriions les gains réalisés lors de la septième session extraordinaire. A l'horizon, la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris réunissant producteurs et consommateurs, les discussions que poursuivent les conseils des produits de base en vue de préparer la Quatrième Conférence de la CNUCED à Nairobi, les négociations commerciales multilatérales menées sous l'égide du GATT et la discussion des problèmes financiers et monétaires internationaux au sein du FMI. Les positions que nous adopterons à chacune de ces étapes refléteront les intérêts économiques canadiens et notre désir de

renforcer la coopération avec les pays en voie de développement. La Conférence sur la coopération économique internationale tiendra une session ministérielle en décembre. On y étudiera la question énergétique en fonction des autres problèmes économiques importants des pays en voie de développement.

A l'instar du Conseil canadien de développement international, lequel, présidé par M. Gérin-Lajoie, me conseille sur les questions d'aide au développement, le Comité interministériel sur les relations économiques avec les pays en voie de développement que dirige M. Robinson me conseille sur les grands problèmes multidimensionnels qui nous intéressent. Permettez-moi de souligner le caractère interministériel de notre étude de ces problèmes.

Par la voie de notre programme d'aide et d'autres mesures de coopération avec les pays en voie de développement, nous cherchons ainsi des moyens de combler le fossé qui existe entre pays industrialisés et en voie de développement. La recherche de mécanismes pour diminuer les grandes disparités entre riches et pauvres constitue, à mon avis, l'une des tâches fondamentales dans le domaine des relations internationales contemporaines. Cette tâche est cruciale, pour la stabilité globale et l'avenir de l'humanité. Je crois que notre pays peut maintenir et accroître ses efforts en vue de résoudre ces problèmes, en dépit des sacrifices qu'exigera de nous la lutte contre l'inflation. Les programmes d'aide sont des cibles faciles quand la conjoncture économique est mauvaise. Notre programme doit trouver ses appuis dans une population consciente des problèmes critiques qu'éprouve la communauté des nations et des conséquences désastreuses que pourrait entraîner toute diminution de l'effort des nations industrialisées en raison de problèmes économiques internes.

On ne saurait exagérer l'importance d'un large appui, au sein du peuple canadien, des programmes et des politiques par lesquels nous cherchons à aider les pays en voie de développement. Les Canadiens doivent prendre davantage conscience des composantes de nos rapports avec ces pays. Les travaux du Sous-comité et vos efforts individuels pour faire mieux connaître ces questions au peuple canadien favoriseront une meilleure compréhension des problèmes. Il faut que le peuple canadien sache quels sont les coûts et les bénéfices, économiques et politiques, de l'aide que peut accorder le Canada aux pays en voie de développement par les crédits qu'il affecte à son programme de développement international, par une ouverture plus grande du marché canadien aux exportations des pays en voie de développement et par des accords de stabilisation des échanges internationaux au niveau des produits de base. Cette aide aura bien sûr des répercussions économiques pour nous, mais à long terme, une trop grande parcimonie pourrait bien s'avérer beaucoup plus coûteuse. Je crois donc qu'il est nécessaire que, de part et d'autre, nous poursuivions le dialogue. Je puis vous assurer de ma collaboration ainsi que de celle de mes fonctionnaires. Si vous avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.